

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DU MEINE AU SAINTOIS
S.I.V.U. DE LA HAUTE MOSELLE
3 Rue André Baum à ROVILLE DEVANT BAYON**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 14 avril à 20h30

Le Comité Syndical du S.I.V.U., convoqué par Monsieur Maurice BARBEZANT Président du SIVU de La Haute Moselle, **était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances.**

Date de la convocation : 09 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir et ayant pris part aux votes : 15

Titulaires présents : SCHLACHTER Marie, MIJAILOVIC Tatiana, GRECO Valérie, HERMETET Gaëtan, CARLIER Johann, MAHIEUX Stéphane, LEMARQUIS Didier, BARBEZANT Maurice, HILD Edith, MEYER Brigitte, HODOT Roselyne remplaçant JOLY Gwendoline, VIGNERON Séverine, GRIBAUVAL Romane.

Dans l'attente de la désignation des délégués titulaires par les conseils municipaux, les communes membres sont provisoirement représentées par leur maire et leur premier adjoint :

Madame Dominique CLAUDE, maire, et Madame Sandrine VUILLAUME, première adjointe représente la commune de Mangonville

Suppléants présents : THAIZE Patricia, THAIZE Céline, FRANCOIS Stéphane, TOMBOIS Shania.
Autre présent : ECKER Brice.

Secrétaire de séance : Gaëtan HERMETET.

Délibération 09/2026 : Élection du Président du SIVU de la Haute Moselle

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles **L.5211-10** du CGCT et article **L.2122-7** du CGCT,

Le comité syndical, réuni sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, a procédé à l'élection du président au scrutin secret.

Après appel à candidatures,

Monsieur **Maurice BARBEZANT** est candidat.

Après dépouillement du vote :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Monsieur Maurice BARBEZANT ayant obtenu 15 voix, est proclamé président du SIVU de la Haute Moselle et immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération 10/2026 : Fixation du nombre de postes de Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-10** du CGCT,

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer le nombre de vice-présidents,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

De fixer à **un** le nombre de vice-présidents du SIVU de la Haute Moselle.

Délibération 11/2026 : Élection du Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles article L.5211-10 du CGCT et article L.2122-7 du CGCT,

Après appel à candidatures,

Madame Brigitte MEYER et Monsieur Gaëtan HERMETET se portent candidats.
Le comité syndical procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Après dépouillement du vote :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Madame Brigitte MEYER obtient 14 voix.
Monsieur Gaëtan HERMETET obtient 1 voix.

Madame Brigitte MEYER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée vice-présidente du SIVU de la Haute Moselle et immédiatement installée dans ses fonctions.

Délibération 12/2026 : Fixation des indemnités de fonction des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-12, R5212-1 du CGCT,

Vu le barème des indemnités de fonction applicables aux présidents et vice-présidents des syndicats de communes en fonction de la strate démographique de l'établissement,

Considérant que la population du SIVU de la Haute Moselle est comprise entre **1 000 et 3 499 habitants**,
Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer les indemnités de fonction du président et du vice-président dans la limite des taux maximum prévus par la réglementation,
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

- De fixer l'indemnité de fonction du président au taux maximal de **12.2 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- De fixer l'indemnité de fonction du vice-président au taux maximal de **4.65 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget et ces indemnités seront versées mensuellement

Délibération 13/2026 : VOTE DE CFU 2025

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	4 481 321,44
		Réalisé :	2 109 453,79
		Reste à réaliser :	2 340 810,02

Recettes	:	Prévu :	5 317 049,93
		Réalisé :	2 210 028,15
		Reste à réaliser :	3 083 286,18

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	280 591,01
		Réalisé :	261 147,35
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	280 591,01
		Réalisé :	264 939,25
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	100 574,36
Fonctionnement :	3 791,90
Résultat global :	104 366,26

Après présentation du compte financier unique 2025 et vérification de la concordance entre le CFU du SIVU et celui proposé par le SGC de Vandœuvre-lès-Nancy, le comité syndical, à l'unanimité, **ADOpte** le compte financier unique 2025 du SIVU de la Haute Moselle.

Fait et délibéré en séance,

Le secrétaire de séance
Gaëtan HERMETET

Le Président,
Maurice BARBEZANT

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et publication.